



ARRÊTÉ PERMANENT, RÉGLEMENT DES CIMETIÈRES

N° 267-2024-RG - LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES MOUSTIQUES DANS LES CIMETIÈRES DE MACON

1 DOCUMENT - Publié le 17 avril 2024



267_2024_RG.pdf
(.pdf, 125,4 Ko)



TÉLÉCHARGER



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE